

# REGLEMENT INTERIEUR

## 1 - Préambule

MOOVIN' DANCE STUDIO est le nom commercial d'une école de danse privée créée en 2018 destinée aux amateurs et aux futurs professionnels. Elle est dirigée par Emilie NAVE , professeur diplômée d'état et répond aux obligations formulées par la législation en vigueur.

Le présent règlement ainsi que les tarifs sont affichés de façon permanente à l'accueil de l'école de danse et est consultable par tous.

Toute inscription vaut acceptation de ce règlement intérieur.

## 2 - Modalités d'inscriptions

Les cours sont dispensés de septembre à juin. Le planning peut-être modifié pendant les vacances scolaires, tout changement sera affiché au moins 2 semaines avant la date de modification à l'école de danse.


Afin de valider l'inscription, l'école requiert les pièces suivantes:

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève ou son représentant légal s'il est mineur
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois, précisant que l'élève ne présente aucune contre- indication à la pratique de la danse
- Le versement intégral du montant des cours ainsi que les frais d'inscriptions annuels
- Un cours d'essai est offert dans chaque discipline , tout cours supplémentaire sera payant.

## 3 - Paiements

L'inscription est annuelle, **tous les chèques de l'année doivent être remis lors de l'inscription** ainsi que les frais d'inscription annuels de 30€

Afin de faciliter les paiements, l'école propose des solutions de paiement (par chèque, ou espèce):

- au mois (10 chèques encaissés au début de chaque mois)
- au trimestre (3 chèques encaissés au début des mois d'octobre, janvier et avril et 1 chèque pour le mois de septembre et les frais d'inscription)
- En cas d'absence, l'école donne la possibilité de rattraper les cours manqués en accord avec le professeur. Les absences ne seront ni déduites ni remboursées.
- **Les costumes du spectacle de fin d'année sont en location à 20€ pièce.** Il est possible d'échelonner les paiements à partir du mois d'octobre. Tous les paiements des costumes doivent être réglés intégralement avant le 1er mai 2023. 

- **Lors de l'inscription, l'élève s'engage jusqu'au mois de juin . En cas d'arrêt de l'activité en cours d'année, AUCUN remboursement ne sera effectué,** sauf pour raison médicale ou déménagement (sur présentation d'un justificatif). En cas de présentation d'un justificatif, seuls les chèques non encaissés seront restitués.
- Tout mois (ou trimestre) commencé et réglé reste du.

#### **4 - Consignes pendant les cours**

Chaque élève se devra d'avoir une attitude respectueuse envers les professeurs et les autres élèves sous peine d'exclusion définitive, sans remboursement.

Chaque participant acceptera le niveau et la progression du cours dans lequel il est inscrit.

Les accompagnateurs non-danseurs ne sont pas admis dans la salle

Une tenue adaptée à la danse est demandée pour chaque discipline (à voir avec le professeur en début d'année)

Les danseurs doivent utiliser des chaussures réservées exclusivement à la danse, propres et sèches, ils ne doivent pas porter de bijoux, avoir les cheveux attachés , et ne pas mâcher de chewing-gum

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol . Une caisse sera à disposition dans la salle de danse pour les élèves souhaitant y déposer leurs téléphone ou objets de valeurs

#### **5 - Assiduité**

Tous les élèves se doivent de respecter les horaires des cours et d'arriver à l'heure. La direction se réserve le droit de ne pas accepter un élève en retard.

La direction se réserve le droit de ne pas autoriser un élève à participer aux spectacles de fin d'année s'il cumule un nombre d'absences trop important.

Les élèves qui s'engagent à participer aux spectacles de fin d'année doivent obligatoirement être présent à toutes les répétitions générales annoncées plusieurs mois à l'avance pour le bon déroulement de ce dernier . Dans le cas contraire, l'élève ne pourra pas participer aux spectacles.

N.B : L'école se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

**MERCI DE NE PAS STATIONNER SUR LES PLACES RESERVEES AUX COMMERCES AUX ALENTOURS, DES PARKINGS ETANT A VOTRE DISPOSITION DE CHAQUE COTE DE LA ROUTE PASSANT DEVANT L'ECOLE OU AU CIMETIERE.**

Date :

Signature :